

## IL Y EN A QUI FERAIT BIEN DE NE PAS S'ABSTENIR, PARFOIS....

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 30 octobre dernier, était examiné pour avis, un projet de décret modifiant certaines dispositions statutaires relatives au corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire.

Ce projet est lourd de conséquences pour les nouveaux entrants dans cette administration :

- Les surveillants demeurent affectés pendant une durée minimale de deux ans dans l'établissement de leur première affectation en tant que stagiaires ;
- les surveillants recrutés par le biais d'un concours ouvert pour une affectation locale demeurent affectés sur le ressort prévu au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4, pendant une durée minimale de six ans à compter de leur première affectation en tant que stagiaires ;
- Durée d'échelon d'élève abaissée à six mois au lieu de huit en lien avec la scolarité abaissée à six mois au lieu de huit.

La CGT Pénitentiaire a contesté ces choix de bloquer les surveillants stagiaires plusieurs années sur leur première affectation et également l'abaissement de la durée de scolarité. Lors du vote sur ce projet de décret, toutes les organisations syndicales ont voté contre sauf l'UNSA Justice et donc l'UFAP, qui s'est abstenue. Cette abstention est encore moins compréhensible que cette organisation syndicale a présenté un amendement pour supprimer le blocage de deux ans sur une première affectation. Amendement qui a obtenu un vote unanime des organisations syndicales, mais l'administration a passé outre !

**La conséquence de l'abstention de l'UNSA Justice rend un service énorme à l'administration et décrédibilise l'action syndicale. En effet, si ce syndicat avait voté contre avec toutes les autres OS, l'administration se serait vue dans l'obligation de représenter un nouveau texte en CTM, ce qui aurait permis de continuer le combat contre le blocage sur leur première affectation des nouveaux entrants, et peut être la suppression de cette régression !**

Montreuil, le 05 novembre 2018.



**Le 6 Décembre 2018, Votez la CGT Pénitentiaire!!!**